Cas pratique n° 2

TABLE ALPHABÉTIQUE SUCCESSIONS ET ABSENCES. Le primere Table, communit	DE L	ENREGIST	ADMINISTRATIO		AINES.
TABLE ALPHABÉTIQUE SUCCESSIONS ET ABSENCES. La primere Table, commune		DÉPARTEMENT	du bente bjenn		
SUCCESSIONS ET ABSENCES. Succession of Early community of the second of the Succession of Succe		Henrar	re Commission	-	
La princes Table, contenuet "	7	ABLE		BÉTIQ	UE
and, namigue, Breutene de l'anequisimenta et des demontes, on Beuvener de fourequement des descourses d'absence, amis qu'à faire restaine, l'éte appositions et levier de serbes, il des paparens desformément d'absence, amis qu'à faire restaine, l'éte septembre des serbes, il des les estates de resulties para dèvre, d'un primere destre de serbes, and qu'an en contraire, d'un primere destre de serbes que dever l'estate de le l'apposition et levier de serbes, il des ventes de merdies après dèvre, d'un primere acution de difigures et pour autres des deves et absences, se dever contraire mention de difigures et pour autres deux estates de mention, que le restain de difference et pour autres deux estates, destre le mention et de finance en destre des estates de l'apposition et les de l'apposition de mention de difference de l'apposition et les de selles et taucht et correctée, de deix montraires, des vereus de mentions, active et energiatrés avant que corécció de deix montraires, des vereus des mentions, active et energiatrés avant que corécció de deix montraires, des vereus des mentions, actives de l'apposition et les verifications consideres pour detter de releva desse fits le natura devies ou la vereus déclaration d'absence montraires pour detter de releva desse fits le natura devies ou la vereus déclaration d'absence mention des metions de l'apposition en des des des entre des entre des entre de la metal de la mention de la confidere de l'apposition de l'apposition et le serie des entre des entre de la metal de la la la des du revers de l'article deve c'en active de au desse de la la leux de l'apposition de l'article deve c'en active dans la leux de l'apposition de l'article deve c'en active dans la leux de l'apposition de l'article deve de l'article deve de l'article de l'apposition de l'apposition de l'apposition de l'article de l'apposition de l'apposition de l'article deve de l'article de l'apposition de l'article de l'apposition de l'article de l'apposition de l'article de l'apposition de l'article de l'appos		SUCCES	SIONS ET A	BSENCES	
A Estant 1020 Chamber 1865	designation of designation of control of con	no, Directore de l'argenta. L'abserve, sinui qui elles, 3º des insenti reconstrui, dans se distinci à former e de difigurares et citre relevi immedi solorarios aura est fortelle, des incenti de inc	consignations at the day pages are it is parter from it fairs secution. It des taires, if the ventor de a lega. The posturation of the posturation; chappe di latinusset our la Sistention for latinusset our latinusset our latinusset our latinusset lat	names, as Recer- nit des actor de appareitant et les appareitant et les appareitant et les appareitant de la	sur de l'entre giorennesses donc et the propuents over de scelles, X des torre. N du primares et a devers containe , agros y avoir thé o manufer sera indique en et bross de acellisses energiatris arous que or achieve le decis on territories de la delisse of l'entre de la delisse en entre le décis on l'entre les vérifications auraines d'absenses

L'Enregistrement

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



L'ENREGISTREMENT

CAS PRATIQUE N° 2 : RECHERCHER UNE SUCCESSION AUPRES DE L'ENREGISTREMENT

Contexte:

Un chercheur souhaite avoir des informations sur la succession de Jean Bertrand Louis Gouaux décédé à Sost le 14 mars 1960.

Objectif:

Entreprendre une recherche relative à une succession à partir des documents disponibles établis par l'Enregistrement.

Préalable :

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « L'Enregistrement » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Etapes de la recherche:

Pour trouver des informations relatives à une succession, le chercheur doit consulter les registres de déclarations de mutations par décès. Pour les atteindre, il doit préalablement consulter les tables de successions et absences en connaissant le lieu et la date de décès de l'individu recherché ainsi que son lieu de domicile.

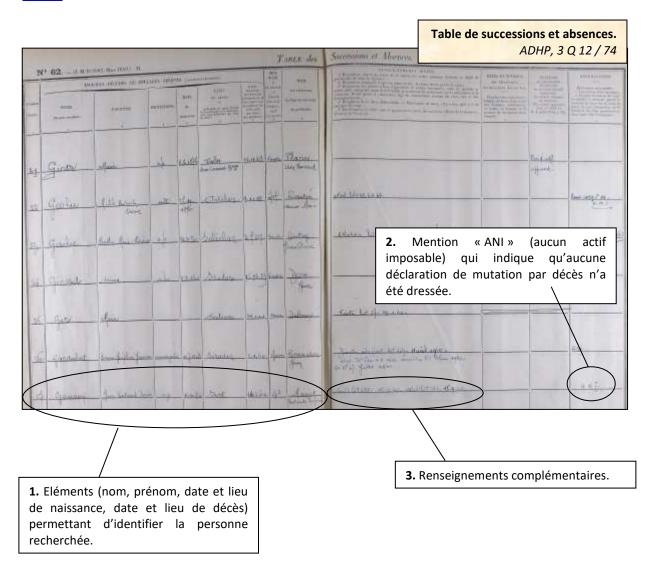
Afin d'identifier le bureau de l'Enregistrement compétent, le chercheur dispose d'un tableau indiquant pour chaque commune du département, son bureau de rattachement. Celui-ci est consultable sur la page dédiée au guide de recherche « L'Enregistrement »

1. Identifier le bureau de l'Enregistrement

En tenant compte de la localisation du lieu de décès de Jean-Louis Saint-Martin, le chercheur doit se porter sur les archives produites par le bureau de Tarbes (3 Q 18).

2. Consulter la table des successions et absences en ligne

Afin de connaître les modalités de recherches dans les tables de successions et absences consultables en ligne sur le site des Archives départementales, le chercheur consultera <u>la fiche</u> dédiée.



Jean Bertrand Louis Gouaux apparaît donc bien dans la table de successions et absences consultées. Néanmoins, aucune déclaration de mutation par décès n'est mentionnée : il est en revanche indiqué la mention « ANI » (Actif Non Imposable). Cela signifie que des biens ont bien été transmis dans le cadre de la succession de Jean Gouaux mais leur valeur n'a pas impliqué une imposition fiscale (ce qui explique l'absence de déclaration de mutation par décès). Le principe est le même avec la mention « AAA » (Aucun Actif Apparent) ou « PAA » (Pas d'Actif Apparent) : dans ce cas, la personne décédée n'a pas laissé de biens.

On peut cependant noter que la ligne de la table de successions et absences concernant Jean Gouaux apporte des informations complémentaires : il est en effet indiqué la date d'enregistrement d'un testament et d'une attestation (15 septembre 1960) portant respectivement les numéros 685 et 686. Fort de cet élément, le chercheur peut donc prendre connaissance de ces documents.

Aller plus loin dans la recherche

En consultant la table de successions et absences précédemment décrite, le chercheur a trouvé mention d'un testament et d'une attestation concernant Jean Bertrand Louis Gouaux.

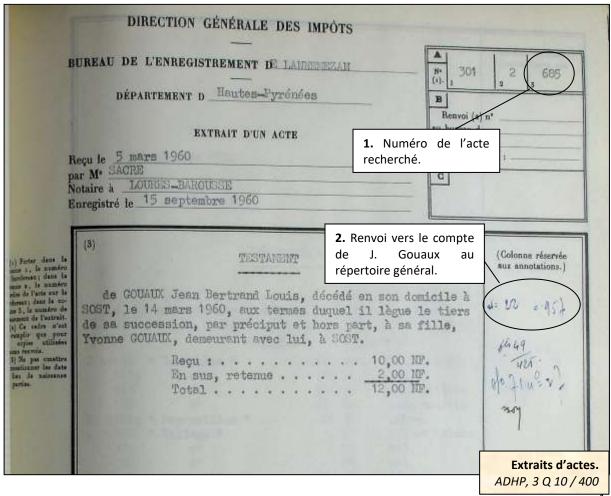
Pour consulter ces documents, il doit donc se reporter aux registres d'extrait d'actes du bureau de Lannemezan dans la mesure où celui de Loures-Barousse y est transféré en 1942.

Au regard de l'instrument de recherche et de la date d'enregistrement du testament (septembre 1960), le chercheur doit donc consulter le registre conservé sous la cote 3 Q 10 / 400.



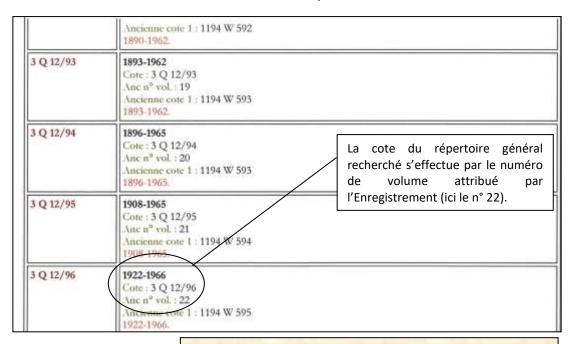
A l'intérieur du registre, le chercheur doit consulter les actes portant les numéros 685 et 686 d'enregistrement.

Concernant le testament, le chercheur dispose d'une information essentielle : le renvoi vers le compte de Jean Gouaux au répertoire général. Par ce biais, il peut donc obtenir la liste de tous les actes établis au nom de ce dernier et enregistrés par l'administration de l'Enregistrement.

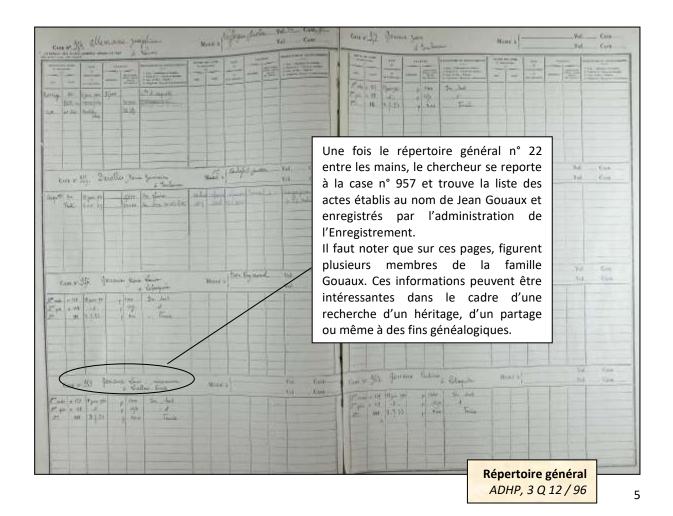


Jean Bertrand Louis Gouaux dispose donc d'un compte (n° 957) dans le volume 22 du répertoire général du bureau de Loures-Barousse. En effet son compte a été ouvert alors que ce bureau n'avait pas encore été transféré à Lannemezan (1942).

Le chercheur doit donc chercher dans l'instrument de recherche consacré au bureau de Loures-Barousse, le numéro de volume 22 et la cote correspondante.



Instrument de recherche du bureau de Lannemezan (3 Q 10)



ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES

Archives départementales des Hautes-Pyrénées 5, rue des Ursulines BP 1343 65013 Tarbes cedex

Standard: 05.62.56.76.22 Courriel: <u>archives@ha-py.fr</u> Site internet: <u>www.archivesenligne65.fr</u>

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

